

décembre
2010

Syndicat mixte du
Pays de
Grande Sologne



Comment faire face aux engrillagements en Grande Sologne ? Confrontés à un développement de plus en plus conséquent des clôtures, les élus de Grande Sologne réagissent.

Il ne s'agit pas ici des enclos de protection des plantations forestières, ou des clôtures agricoles traditionnelles ou électriques visant à protéger les cultures des dégâts de gibier, mais bien des clôtures à dimensions parfois élevées qui sont souvent installées le long des routes et des chemins après l'acquisition d'une propriété par de nouveaux arrivants.

A cause des effets préoccupants de ces clôtures dans le domaine public sur le paysage, la biodiversité, la sécurité routière, l'activité touristique, la chasse... ces élus ne veulent pas rester les bras croisés. La question n'est pas nouvelle mais son ampleur inquiète, et ces élus s'estiment démunis, les recours engagés par les collectivités ces dernières années s'étant soldés par des échecs.

Le Pays de Grande Sologne a décidé d'avancer sur cette question en s'associant, au cours du prochain semestre, les services d'Yves Froissart, consultant expert sur les questions territoriales et environnementales afin de

- mieux connaître les données de l'engrillagement et les moyens actuels dont disposent les collectivités pour agir, par un travail d'analyse et des enquêtes auprès de divers acteurs publics et privés concernés.
- réfléchir aux solutions à mettre en place en vue du bien commun avec toute la concertation nécessaire entre acteurs publics et privés. Ce travail pourra l'amener à porter la réflexion au plan national si besoin est.

Vous serez peut-être sollicités par monsieur Froissart, merci de lui réserver le meilleur accueil. Vous pouvez aussi le joindre à partir de maintenant et jusqu'en juin 2011, via le Pays ou directement à son adresse mail ou sur son téléphone personnel :

yves.froissart@tfconsultant.fr
06 88 91 48 62

Une médiation
territoriale en
Grande
Sologne.

